



## COMMUNE DE PORT-BAIL

**ANNEE 2009 N° 1**

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2009

**Date de convocation**

11 février 2009

**Date d'affichage**

25 février 2009

**Nombre de membres :**

en exercice : 19

présents : 18

votants : 18

**PRESENTS** : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoints), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

**ABSENT EXCUSE** : M. GOSSELIN donne pouvoir à M. CHOLOT

**ABSENTE** : Mme GODEY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LEFORBAN



La précédente réunion de conseil est approuvée à l'unanimité.

#### **DOMAINE DES PINS**

Le conseil approuve la décision de Monsieur le Maire de mettre en place la procédure de modification du POS pour permettre l'aménagement du site du domaine des pins (R+1+ combles).

#### **PROJET RESIDENCE TOURISME RUE AUBERT**

Par jugement du Tribunal Administratif de Caen du 11/02/2008, l'arrêté du 17/04/2007 autorisant la commune à créer un lotissement unilatéral rue Aubert, a été annulé, le projet PROMO'INN (Résidence Touristique) ne respectant pas l'article UB 3 du POS en vigueur.

Suite à ce jugement, la société PROMO'INN ne souhaite plus donner suite à son projet, la réalisation limitée du nombre de lots étant nettement insuffisante pour l'équilibre budgétaire de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de ne pas faire appel de ce jugement et souhaite réfléchir sur le devenir de ce terrain.

#### **LOTISSEMENT CLOS D'AMONT**

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre pour étudier la faisabilité de réaliser 3 ou 4 lots supplémentaires.

## **USP SPORTS NAUTIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil à l'unanimité accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 14 000 €.

Devant les difficultés rencontrées par cette association (conditions climatiques des 2 dernières années, incendie). Le conseil demande à la commission associations et sports d'engager une réflexion afin qu'une solution pérenne intervienne.

En contrepartie de cette subvention, l'USP sports nautiques s'engage à dispenser gratuitement des stages de char à voile à l'école Henri VALLY.

## **ECOLE HENRI VALLY : DEMANDE DE SUBVENTION POUR STAGE DE CHAR A VOILE**

Compte tenu de l'engagement de l'USP Sports nautiques, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

## **FUSION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE PORT-BAIL**

Le conseil, à l'exception de Monsieur De Smet qui s'abstient, émet un avis favorable à la proposition de Madame l'Inspectrice d'Académie pour la fusion administrative et pédagogique des 2 écoles.

En contrepartie, elle s'engage à reporter une éventuelle mesure de retrait d'emploi d'enseignant sur les 3 prochaines rentrées scolaires dans l'éventualité d'une baisse raisonnable du nombre d'élèves accueillis.

## **AUTOMATISATION DES OUVERTURES DU GYMNASE ET DES TENNIS EXTERIEURS**

Pour faciliter l'accès au gymnase et aux tennis extérieurs, la commission des sports propose d'installer un système d'automatisation des ouvertures de portes.

Le coût d'installation est de 4 850 € H.T.

Le coût annuel de l'accès au service de réservation via internet est de 540 € H.T

Le conseil accepte à l'unanimité. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

## **VACATIONS FUNERAIRES**

Conformément à l'instruction ministérielle du 23/12/2008 complétée le 20/01/2009, le conseil fixe à 25 € le montant de la vacation funéraire pour

- la surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt
- La surveillance des opérations d'exhumation et de réinhumation

## **INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Au titre de l'année 2009, elle est portée à 468.15 €. Adopté à l'unanimité.

## **AVENANT AU CONTRAT BALAYAGE DES RUES**

La société COVED avec laquelle nous avons un contrat pour le balayage des rues, a cédé son activité au 01/02/2009 à la Société Voiries Services.

Un avenant est donc nécessaire pour rémunérer la nouvelle société jusqu'à l'expiration du contrat soit le 01/03/2009. Adopté à l'unanimité.

## **RACHAT LIGNE CHEMIN DE FER**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 24/11/2008. RFF et la SNCF proposent aux communes riveraines de leur céder la ligne de chemin de fer.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable au rachat de la voie sur la commune compte tenu des responsabilités qui nous incomberaient en cas d'accident et au coût des travaux pour la remise en état des voies et des ouvrages d'art.

Il ne serait pas opposé à ce qu'une autre commune en fasse l'acquisition pour permettre au train touristique de perdurer.

Le conseil décide de surseoir à sa décision. Sur proposition de Monsieur Laidet, il est décidé d'effectuer une visite de la voie et des ouvrages pour constater leur état.

## **INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

### **Rénovation V.V.F**

Le projet s'élève à 2 665 000 € HT, il consiste en la rénovation des 100 logements (intérieur et extérieur) ainsi qu'à la création d'un espace aqua-ludique. Des démarches ont été entreprises près des services de la Région et du Département en vue d'obtenir des subventions.

### **Service du port**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame DANJOU au sujet d'un différend qui oppose son époux à Monsieur Gaultier, surveillant du port.

### **Droits de préemption non utilisés**

Terrains AD 44- 155-157 lieu dit « les bouillons »  
Maison K 111-112-788 impasse du Clos d'Amont.

**prochain Conseil Municipal mardi 31 mars 2009 à 20 h 30**